

Réécriture de la convention collective

Une occasion gâchée...

Cela fait plus de 2 ans que le collège employeurs annonce que notre convention collective va être réécrite ■ Il vient de le faire, dans l'urgence, et sans réellement négocier ■ SUD-Rail dénonce cette mascarade.

Une méthode étonnante

Depuis la mise en place des CSE et des CASI, le collège employeurs explique que notre Convention collective n'est plus valable et qu'elle doit être réécrite. Depuis ce temps, il prolonge sa validité de 6 mois en 6 mois, sans commencer à travailler avec les organisations syndicales.

Et là, début novembre, coup d'accélérateur, le collège employeurs envoie un projet de texte et propose 2 réunions de discussions... pour une signature fin novembre.

Après avoir fait le mort pendant 2 ans, pourquoi une telle précipitation ?

En fait de « grand chantier », le collège employeurs a présenté une version « actualisée » de la Convention collective, maintenant appelée « Accord national dite CCN », et a refusé toute discussion de fond, disant qu'il n'avait pas de mandat pour cela.

Comme les autres représentant-es des salarié-es, la délégation SUD-Rail a demandé que cette réécriture s'inscrive dans la durée et permette de réelles négociations.

Le collège employeurs a refusé toute discussion, répétant qu'il s'agissait simplement d'intégrer les avenants et « actualiser » le vocabulaire... ce qui est loin d'être vrai !

Des désaccords de fond

Cela fait des années que l'ensemble des personnels et leur-es représentant-es disent que notre convention collective, et notamment la grille des métiers et des salaires, est obsolète et qu'elle ne reconnaît plus ni les compétences ni les qualifications.

Le collège employeurs a dit que ce n'était pas le sujet, et que s'il fallait négocier des choses, cela se ferait plus tard, mais que l'urgence était de signer ce nouveau texte. Mais qui peut croire cela ?

Un mois après avoir décidé unilatéralement de placer les 3 premiers coefficients de la grille à un seul niveau 9 centimes au-dessus du SMIC, le collège employeurs nous dit donc que maintenant



on doit signer l'accord qui entérine ce scandale.

De plus, contrairement à ce que le collège employeurs essaie de nous faire croire, **nous perdons des « avantages » !**

Le lundi de pentecôte a été purement et simplement rayé de la liste des jours chômés, nous obligeant à travailler ce jour-là. Un weekend de 3 jours en moins ! Alors que la journée de solidarité a toujours pu être respectée par d'autres moyens.



Les entretiens professionnels auront lieu tous les 2 ans seulement, alors que le plan de formation devra être rédigé tous les ans. Ce n'est pas très cohérent ! Les plans de formations rédigés par nos employeurs seront complètement déconnectés de la réalité du terrain et des besoins des salarié-es.

Un paragraphe a été ajouté concernant les emplois des plus de 50 ans, donnant des « conseils » au employeurs, le « choix » de leurs axes de travail, précisant qu'une consultation des délégués du personnel « pourra se faire », et tout cela de toute façon, uniquement pour les CSE de plus de 50 salariés. Comme pour la formation, les emplois des plus de 50 ans ne sont clairement pas la priorité de

notre direction !

Et pour finir, le collège employeurs intègre dans cet accord la mise en place de « CSE conventionnels » dans les CASI de plus de 50 salarié-es et au CCGPF, qui sont des CSE sans moyens pour les délégués-es. Cela n'est pas acceptable.

C'est pour toutes ces raisons que **SUD-Rail a donc décidé de ne pas signer ce projet d'accord.**

D'autres choix sont possibles

Le collège employeurs pouvait décider de prolonger notre ancienne Convention collective le temps de **négoier vraiment un nouveau texte, qui tienne compte des propositions des personnels, sur l'ensemble des sujets (grille des métiers et des salaires, déroulement de carrière, formation, etc).** Il n'y avait aucune obligation de faire cela dans la précipitation, sans aborder les questions de fond.

En agissant ainsi, il a montré qu'il ne souhaitait pas vraiment négocier et entendre les revendications des collègues.

Dans le passé, nous avons pu obtenir des avancées. Mais quand cela s'est fait, c'est toujours fait grâce à la mobilisation de toutes et tous.

Dans nos CSE, nos CASI et au CCGPF, il est temps de nous organiser pour **gagner de nouveaux droits et de meilleurs salaires.**

Des actions locales commencent à se mettre en place, de façon unitaire, et c'est un bon début. Construisons ensemble le mouvement qui contraindra le collège employeurs à écouter les salarié-es.

